



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

ARRETE DE CIRCULATION N° 2025-031 du 28 MAI 2025

portant réglementation à la D11 – route de Bourges, au niveau du n° 4 rue Maryse Bastié pendant les travaux de tranchée sous accotement pour le raccordement de deux coffrets ENEDIS pour INEO RESEAUX Centre-Bourges, rue Bossuet ZI Les Distraits 18390 Saint-Germain-du-Puy

Le Maire de PIGNY,

Vu les articles R 417-1 à R 417-13 du Code de la Route ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande en date du 27 mai 2025 de INEO RESEAUX Centre-Bourges, rue Bossuet ZI Les Distraits 18390 Saint-Germain-du-Puy,

Considérant que les travaux nécessitent une circulation alternée par feux tricolores, sens des points de repères croissants qui sera imposée à la D11 – route de Bourges, au niveau du n°4 rue Maryse Bastié, à compter du 10 juin 2025 pour une durée de 15 jours.

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 10 juin 2025, pour une durée de 15 jours, une circulation alternée par feux tricolores, sens des points de repères croissants, sera imposée à la D11 – route de Bourges, au niveau du n°4 rue Maryse Bastié.

ARTICLE 2 : Les dispositions de signalisation nécessaires au balisage du chantier et à la réglementation de la circulation seront mises en place et entretenues, de jour comme de nuit, par INEO RESEAUX Centre-Bourges, conformément aux dispositions de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : M. le Directeur des routes du Conseil Général du Cher, M. le Lieutenant-Colonel commandant du groupement de gendarmerie du CHER, M. le Maire de PIGNY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

P. RICHARD

